

2026/0032

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le **31 MARS 2026**

ID : 059-215900358-20260331-20260330_D0032-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. JOSSET. TENDERO. PETIT. MANGHOLZ. CHRETIEN. WERY. QUETIER.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CHATELAIN. DUQUESNE. RAMELOT. BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège Renaud BARRAULT.

Monsieur le Maire signale que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Renaud BARRAULT.

L'élection doit se faire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Sont candidats, en qualité de titulaire Madame Christelle PREVOST et en qualité de suppléant Madame Maïté DUQUESNE.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Madame Christelle PREVOST et Madame Maïté DUQUESNE sont désignées respectivement en qualité de titulaire et de suppléant au sein du conseil d'administration.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,

30 MARS 2026

